

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13/12/23

ID : 059-255902827-20231211-DEL36\_2023-DE



4 Avenue de la Gare  
CS 10159  
59605 MAUBEUGE Cedex

## Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre

Département du Nord

Extrait du registre des délibérations  
du Comité Syndical

<p>Séance du : 11 décembre 2023 Lieu de réunion : salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge. Convocation : 5 décembre 2023 Affichage ordre du jour : 5 décembre 2023 Délibération : n°36/2023 Réfs : BC/SP/CW Objet : demande de financement Etat-FNADT pour la création d'un système de billettique interopérable au niveau régional.</p>	<p>Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 17 Nombre de votants : 18 exprimés dont 2 pouvoirs et 1 abstention</p>
---	---

Le Comité Syndical s'est réuni le 11 décembre 2023 à 16h00 dans la salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du SMTUS.

### Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : ~~Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Bernard BONDUE-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Claude DUPONT-Jean DURIEUX- Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME -Jean François- LEMAITRE- Martine- LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.~~

CAMVS : Délégués suppléants : ~~Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patriek LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCILO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélié WELONEK-Didier WILLOT.~~

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : Arnaud BEAUQUEL à Jacques THURETTE-Daniel LEFERME à Michel WALLET.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires : ~~Stéphane LATOUCHE-Simon DELAPORTE~~

CCPM : Délégués suppléants : ~~José GILBERT-Alain GERARD~~

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Hugo GEORGES

### Demande de financement Etat-FNADT pour la création d'un système de billettique interopérable au niveau régional

Exposé :

M. le Président rappelle :

- que le projet de billettique, représente une étape cruciale pour l'amélioration significative du système de transport public dans notre ressort territorial. Il vise à relever divers défis en mettant en œuvre des solutions innovantes et efficaces.

- qu'à travers cette initiative, nous aspirons à accroître l'efficacité opérationnelle. L'optimisation des itinéraires et des ressources est également un objectif central, permettant une utilisation plus judicieuse des véhicules et des ressources financières. Les apports de la billettique permettront par exemple :

- D'avoir une coopération Régionale : la capacité à partager des données et à coordonner les services de transport avec d'autres entités régionales et offre des solutions de mobilité plus étendues. Cette interopérabilité renforce la position de notre ressort territorial dans le paysage régional des transports en commun, offrant une mobilité plus fluide et connectée pour nos citoyens. Elle souligne également notre engagement envers une approche intégrée et collaborative pour améliorer la mobilité dans la région.
- D'avoir une identification précise des points de fréquentation : la billettique nous permettra de recueillir des données en temps réel sur les déplacements des usagers, nous offrant ainsi une compréhension approfondie des points de haute fréquentation et des zones moins fréquentées du réseau de transport.
- De permettre une amélioration ciblée de l'offre de transport : en utilisant ces données, nous serons en mesure d'ajuster de manière ciblée l'offre de transport, renforçant les services là où la demande est la plus forte et optimisant les ressources là où la fréquentation est moindre.
- D'avoir une réactivité aux changements de la demande : cette capacité à identifier rapidement les tendances de fréquentation nous rendra plus réactifs aux changements de la demande, assurant ainsi une offre de transport adaptée et efficace.
- De prioriser l'expérience client : ce projet vise à rendre les transports publics plus attrayants en offrant des options de paiement flexibles, des processus d'embarquement rapides et une expérience globale plus agréable. Ce projet s'inscrit dans une perspective de durabilité environnementale en encourageant l'utilisation des transports publics et en adoptant des technologies éco-responsables.

- que cette approche basée sur des données précises démontre notre engagement envers une planification stratégique, améliorant ainsi l'expérience globale des usagers tout en optimisant les ressources à notre disposition.

- que le coût du projet estimé à 1,38 millions d'euros H.T. permet aujourd'hui de solliciter les subventions qui peuvent être mobilisées pour son financement,

- qu'il propose, pour en assurer son financement et optimiser ce dernier, de solliciter, au-delà de l'aide du FEDER, l'aide de l'Etat en déposant un dossier de demande de subvention dans le cadre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) permettant le soutien de l'État, en investissement aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire,

#### **Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article l'article L. 2334-42 qui prévoit que « lorsque la subvention s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé avec le représentant de l'État, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent être bénéficiaires de la subvention. » et que cette disposition a principalement vocation à soutenir, avec l'accord des communes et EPCI à fiscalité propre concernés, des projets dont la maîtrise d'ouvrage serait assurée par des entités non directement éligibles à la DSIL ou la DETR, à l'instar des syndicats de communes,

- Vu les statuts du Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre et les arrêtés préfectoraux correspondant (2 décembre 2016, 25 novembre 2013 et 30 avril 2013) qui précisent notamment que le syndicat est compétent pour " l'intégralité de la compétence d'autorité organisatrice de transports urbains, en investissement comme en fonctionnement, y compris pour toutes les opérations de transports en commun en site propre (TCSP) et de pôle d'échanges intermodaux et de tout aménagement concourant au transport collectif ... ",

- Vu les dispositifs et fonds d'Etat comme le PACTE 2 pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

- Vu la présentation du présent projet de délibération en réunion du bureau du SMTUS en date du 29 novembre 2023,

- Sur proposition de M le Président et de M. le Vice-Président du SMTUS en charge du suivi des infrastructures et équipements,

#### **Considérant :**

- la nécessité, notamment pour les finances du Syndicat Mixte, de solliciter l'aide de l'Etat pour le financement de cette opération d'aménagement,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, et 1 abstention,**

- **ADOPTÉ** le programme de l'opération tel que défini dans le dossier de demande de subvention ainsi que ces modalités de financement,

FNADT  
Programmation 2024

**SMTUS**

Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre

Dépenses	en € H.T.
Etudes préalables	0,00 €
Mission d'AMO	111 000,00 €
Acquisition et déploiement du système de billetterie	1 227 000,00 €
Imprévus (3%)	40 140,00 €
<b>Total</b>	<b>1 378 140,00 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant,

Recettes	en € HT	
Europe - Feder	50%	689 070,00 €
Etat - FNADT	25%	344 535,00 €
SMTUS	25%	344 535,00 €
<b>Total</b>		<b>1 378 140,00 €</b>

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à cette opération ainsi qu'à modifier le plan de financement y compris le montant de la subvention sollicitée après le dépôt du présent dossier,
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération, après exercice du contrôle de légalité par les services de l'Etat, à Mme la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe.



Le Président  
Benoît COURTIN

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)